



Nous, Maire de la Ville de Dijon

ARRETE N° 26-AT-16324

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU l'arrêté de délégation du 2 avril 2026

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

CONSIDÉRANT

que pour assurer la sécurité et limiter les perturbations à la circulation lors du déroulement des activités pour une réfection et enduit d'une cheminée que doit réaliser **POLI SARL** demeurant **10 IMPASSE BOIRAC 21000 DIJON**, il est nécessaire de prendre des mesures spéciales de restriction de la circulation : **RUE DES ANCIENNES FACULTES du 07/09/2026 au 16/10/2026**

ARRÊTONS

Article 1

A TITRE TEMPORAIRE - POUR CAUSE DE TRAVAUX CIRCULATION REDUITE et NEUTRALISATION DE VOIE

13 RUE DES ANCIENNES FACULTES (Dijon), à compter du 07/09/2026 et jusqu'au 16/10/2026, les prescriptions suivantes s'appliquent :

La largeur de la chaussée circulaire sera réduite de 2,5 mètre(s), à 0 files, au droit du numéro 13, sur 10 mètres linéaires.

POLI SARL sera tenu(e) d'installer des panneaux « piétons traversez » de chaque côté de l'emprise de chantier et un panneau AK 5 + « Traversée de piétons » en amont et en aval du chantier.

L'accès aux immeubles restera préservé

Article 2

Le présent arrêté devra être affiché visiblement sur les lieux.

Article 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise POLI SARL.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Directrice Maîtrise de l'Espace Public, Directeur Tranquillité Publique, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de DIJON, Monsieur le Directeur Général des Services de Dijon métropole, CSI Circulation, FACTURATION EFFIA, Instruction ODP, Facturation DIVIAPARK et Bureau de suivi et d'analyse d'activité

- POLI SARL

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait en l'hôtel de ville de Dijon,

Le 19 août 2026

LA MAIRE,

Pour la Maire, l'Adjointe déléguée au commerce, à l'artisanat et aux travaux sur l'espace public

Dominique MARTIN-GENDRE